ACCES AUX SOINS ET A LA SANTE

Observatoire Régional de la Santé

NOUVELLE AQUITAINE

LE DISPOSITIF MEDICOSOCIAL D'ADDICTOLOGIE DE NOUVELLE-AQUITAINE EN 2019

LES CENTRES DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION DES ADDICTIONS AMBULATOIRES (CSAPA)

Analyse des rapports d'activités des structures

Rapport n° 144 – Décembre 2022

LE DISPOSITIF MEDICOSOCIAL D'ADDICTOLOGIE DE NOUVELLE-AQUITAINE EN 2019

LES CENTRES DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION DES ADDICTIONS AMBULATOIRES (CSAPA)

Une étude financée par

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Réalisée par l'ORS Nouvelle-Aquitaine
Ruth CRECEL

sommaire

CONTEXTE **5**

I. UN DISPOSITIF STABILISE DE 29 CSAPA, PRESENT DANS CHAQUE DEPARTEMENT DE NOUVELLE-AQUITAINE **6**

A. Près de 190 lieux de consultation installés dans 117 communes de Nouvelle-Aquitaine ... 8

B. Des conventions signées avec des partenaires 11

C. Un engagement dans les activités facultatives 12

II. LES PATIENTS DES CSAPA **13**

A. Patients et personnes de leur entourage reçus 13

B. Caractéristiques des patients reçus 14

C. Caractéristiques socio-économiques des patients 15

D. Un patient/proche sur deux initie le premier contact 17

E. La prise en charge de la moitié des patients des CSAPA est motivée par la consommation d'alcool 18

F. Le tabac, addiction prise en charge par les CSAPA 20

III. L'activité des CSAPA **21**

A. Dépistages des hépatites et du VIH ciblés 21

B. Environ 4 000 patients suivis par les CSAPA de Nouvelle-Aquitaine prennent un traitement de substitution aux opiacés 22

C. 259 582 consultations réalisés en majorité par des médecins 23

D. Près de 13 000 heures d'actions de prévention collective déployées par les CSAPA de Nouvelle-Aquitaine 23

IV. Les professionnels des CSAPA **24**

A. Près de 11 ETP pour 100 000 habitants de 15-64 ans et des situations contrastées entre départements 24

INDEX DES GRAPHIQUES

Graph. 1. Nombre de patients vus au moins une fois par les CSAPA 14
Graph. 2. Répartition par âge des patients des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine-2019 14
Graph. 3. Proportion des jeunes de moins de 25 ans vus au moins une fois en CSAPA Nouvelle-Aquitaine-2019 (% ; N=30 475) 15
Graph. 4. Répartition des patients de CSAPA selon le type de logement en Nouvelle-Aquitaine-2019 (% ; N= 26 665) 16
Graph. 5. Répartition des patients de CSAPA selon le type de ressources en Nouvelle-Aquitaine-2019 (% ; N= 25 561) 16
Graph. 6. Pourcentage des patients de CSAPA en Nouvelle-Aquitaine selon l'origine de la demande de consultation en 2019 17
Graph. 7. Part des patients de CSAPA en Nouvelle-Aquitaine selon le produit ou l'addiction le plus dommageable en 2019 (% ; n=28 462) 19
Graph. 8. Répartition des patients des CSAPA selon l'addiction (ou le produit) le plus dommageable en 2019 (%) 20

Graph. 9. Répartition en pourcentage des ETP de professionnels de CSAPA selon le métier, Nouvelle-Aquitaine, 2019 26
Graph. 10. Taux d'ETP pour 100 000 habitants de 15-64 ans selon les métiers en Nouvelle-Aquitaine, 2019 27

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1. Les CSAPA en Nouvelle-aquitaine-2019 7
Tableau 2. Les CSAPA en Nouvelle-Aquitaine-2019 7
Tableau 3. Répartition des CSAPA-pivots, des antennes et lieux de consultations de Nouvelle-Aquitaine en 2019 9
Tableau 4. Conventions signées entre les CSAPA et d'autres structures-2019 11
Tableau 5. Conventions signées entre les CSAPA et d'autres structures-2019 12
Tableau 6. Nombre de patients et personnes de l'entourage reçues en consultation par les CSAPA en Nouvelle-Aquitaine-2019 13
Tableau 7. Répartition de l'origine des demandes de consultation des patients des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine-2019 17
Tableau 8. Répartition des patients des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine selon le produit (ou addiction) le plus dommageable en 2019 18
Tableau 9. Activités de sevrage tabagique des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine en 2019 (n=10) 21
Tableau 10. Activités de sevrage tabagique des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine en 2019 (n= 30 475) 21
Tableau 11. Nombre et pourcentage de patients des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine sous traitement de substitution (méthadone ou BHD) et proportion de patients substitués selon l'action de prescription, d'initiation et de dispensation de traitements par le CSAPA-en 2019 22
Tableau 12. Nombre et part de consultations des patients dans les CSAPA selon le type de professionnels en 2019 23
Tableau 13. Nombre d'heures d'actions de préventions et de formation collective délivrées par les CSAPA de Nouvelle-Aquitaine selon le milieu d'intervention en 2019 24
Tableau 14. Nombre d'heures d'actions de préventions et de formation collective délivrées par les CSAPA de Nouvelle-Aquitaine selon le type d'action en 2019 24
Tableau 15. Répartition des professionnels des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine selon le métier en 2019 25
Tableau 16. Nombre d'ETP de professionnels de CSAPA et taux pour 100 000 habitants, Nouvelle-Aquitaine 2019 25

INDEX DES FIGURES

Figure 1. Localisation des CSAPA pivots et leurs antennes en 2019 10
Figure 2. Localisation des consultations des CSAPA en 2019 11

CONTEXTE

L'Agence régionale de la santé Nouvelle-Aquitaine a souhaité disposer d'un bilan actualisé du dispositif médicosocial d'addictologie. Ce bilan a été initié dans la région dans le cadre des travaux de suivi du premier schéma régional médicosocial d'addictologie 2009-2014 puis du premier Projet régional de santé 2012-2016. Le nouveau schéma régional de santé 2018-2023 s'engage dans l'axe 1-2 « Agir le plus tôt possible sur les déterminants de santé », à « prévenir les conduites addictives et réduire leurs conséquences nocives ». Les actions qui seront mises en œuvre dans ce sens vont pouvoir s'appuyer sur le dispositif médico-social. Ce bilan est réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine à partir des rapports d'activité des structures médicosociales de lutte contre les conduites addictives. Il s'agit des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions (CSAPA), menant leurs activités en ambulatoire ou dans le cadre d'un hébergement (centres résidentiels), et des Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques (CAARUD). Ces rapports d'activité sont renseignés par les structures à la demande de la Direction générale de la santé (DGS). Ce document décrit les CSAPA ambulatoires de la région et leurs activités. Les CSAPA résidentiels, les consultations jeunes consommateurs, les interventions des CSAPA en centre pénitentiaire et les CAARUD sont présentés dans des documents distincts. Deux dispositifs mobilisés pour l'accompagnement de personnes en difficultés avec les consommations de substances psychoactives, les lits halte soins santé (LHSS) et les appartements de coordination thérapeutiques (ACT), complètent ce bilan. L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine pilote et finance l'ensemble de ces travaux.

I. UN DISPOSITIF STABILISE DE 29 CSAPA, PRESENT DANS CHAQUE DEPARTEMENT DE NOUVELLE-AQUITAINE

Les centres ambulatoires de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) assurent, pour les personnes ayant une consommation à risque, un usage nocif ou présentant une dépendance aux substances psychoactives, ainsi que pour leur entourage :

- l'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale et l'orientation de la personne ou de son entourage ;
- la réduction des risques associés à la consommation de substances psychoactives ;
- la prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative.

Elle comprend le diagnostic, les prestations de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion. Les centres assurent le sevrage et son accompagnement, la prescription et le suivi des traitements médicamenteux, dont les traitements de substitution aux opiacés (TSO). Les centres peuvent prendre en charge l'ensemble des addictions, y compris les addictions sans substance ; il s'agit alors de CSAPA généralistes. Ils peuvent également spécialiser leur activité de prise en charge en direction d'une addiction. En 2019, le dispositif de Nouvelle-Aquitaine compte vingt-neuf (29) CSAPA, dont dix-sept (17) portés par le secteur associatif et douze (12) par le secteur hospitalier. Le dispositif est stable depuis quatre ans. Douze (12) CSAPA sont donc gérés par des Centres Hospitaliers (CH), le plus souvent associés à la psychiatrie. Parmi eux, cinq (5) CSAPA sont gérés par des établissements de santé mentale, au sein d'un pôle d'addictologie et quatre (4) centres sont gérés par des CH rassemblant des services de médecine-chirurgie avec ou sans obstétrique et de psychiatrie et sont rattachés au pôle de psychiatrie. Enfin, trois CSAPA sont rattachés au sein du CH à un pôle de santé publique et prévention. L'ANPAA est une association nationale disposant d'un siège national qui coordonne les activités de comités départementaux. En Nouvelle-Aquitaine, ils assurent la gestion de neuf (9) CSAPA implantés dans les départements de Charente, Corrèze, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques (deux centres) et Haute-Vienne. Le CEID est une association implantée dans trois départements de la région (Gironde, Dordogne et Pyrénées Atlantiques). L'association Le Tremplin 17 gère deux CSAPA dans le département de Charente-Maritime. Les trois (3) autres associations, La Source Landes Addictions, la Sauvegarde dans le Lot-et-Garonne et Bizia dans les Pyrénées-Atlantiques sont implantées dans un seul territoire de démocratie sanitaire. Toutes les données traitées dans ce rapport sont issues du rapport d'activités des CSAPA ambulatoires 2019 (DGS-ARS Nouvelle-Aquitaine-Exploitation).

Tableau 1. *Les CSAPA en Nouvelle-aquitaine-2019*

Charente	Statut
16 -ANPAA 16	Association
16-CH Camille Claudel *	CH
Charente Maritime	
17-CH Rochefort	CH
17-GH La Rochelle-Ré-Aunis	CH
17-CH Jonzac	CH
17-CH Saint-Jean d'Angely	CH
17-Le Tremplin-Alliance	Association
17-Le Tremplin-Synergie	Association
Corrèze	
19-ANPAA 19	Association
19-CH Brive	CH

Creuse	Statut
23-CH La Valette	CH
Dordogne	
24-Anpaa 24	Association
24-CEID Dordogne	Association
Gironde	
33-Anpaa 33	Association
33-CEID Addictions	Association
33-CH Charles Perrens	CH
Landes	
40-Anpaa 40	Association
40-La Source Landes Addictions	Association
Lot-et-Garonne	
47-Anpaa 47	Association
47-La Sauvegarde	Association

Pyrénées-Atlantiques	Statut
64-ANPAA 64	Association
64-ANPAA 64 Béarn Soule	Association
64-Bizia	Association
64-CEID Béarn Addictions	Association
Deux-Sèvres	
79-CH NDS	CH
79-CH Niort	CH
Vienne	
86-CH Henri Laborit	CH
Haute-Vienne	
87-Anpaa 87	Association
87-CH Esquirol	CH

Sources : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS-ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine
***** Données 2018

Tableau 2. *Les CSAPA en Nouvelle-Aquitaine-2019*

Départements	Centre Hospitalier	Pôle de rattachement du CSAPA
16	CH Camille CLAUDEL	Etablissement de santé mentale (Pôle d'addictologie)
17	CH Rochefort	Pôle prévention et santé publique
17	GH La Rochelle-Ré-Aunis	Pôle prévention et santé publique
17	CH Jonzac	Rattaché au pôle de psychiatrie
17	CH Saint-Jean d'Angely	Pôle prévention et santé publique
19	CH Brive	Rattaché au pôle de psychiatrie
23	CH Valette	Etablissement de santé mentale (Pôle d'addictologie)
33	CH Charles Perrens	Etablissement de santé mentale (Pôle d'addictologie)
79	CH Nord Deux Sèvres	Rattaché au pôle de psychiatrie
79	CH Niort	Rattaché au pôle de psychiatrie
86	CH Henri Laborit	Etablissement de santé mentale (Pôle d'addictologie)
87	CH Esquirol	Etablissement de santé mentale (Pôle d'addictologie)

Source : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS-ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

A. Près de 190 lieux de consultation installés dans 117 communes de Nouvelle-Aquitaine

Les CSAPA ambulatoires ont déployé sur leur territoire d'intervention plusieurs lieux d'accueil. En plus de la structure pivot, ils ont développé des antennes et des consultations en fonction des besoins des populations et de partenariats mis en œuvre.
Les structures-pivots sont animées par des équipes pluridisciplinaires qui participent à l'accompagnement des usagers tout au long de leur trajectoire, depuis le repérage et l'accueil de la personne et son entourage, incluant le soin, jusqu'au suivi psycho-social et l'insertion. Les antennes proposent également une approche globale médico-psychologique et sociale. Elles sont implantées sur un territoire éloigné du centre de soins, dans des locaux spécifiques. Les consultations (avancées ou de proximité) sont des permanences réalisées par des professionnels de l'addictologie sur un territoire éloigné du centre de soins, le plus souvent dans des locaux partagés avec des partenaires.

Les acteurs ne retiennent pas toujours les mêmes critères pour juger du type de lieu d'accueil et les rapports d'activité manquent parfois de précision. Quelques confirmations par téléphone et des recherches sur les sites internet des structures ont été réalisées en complément. Le choix est fait ici de considérer comme « antenne » les lieux ouverts au moins 12 heures par semaine. Les autres lieux d'accueil sont nommés « consultation » sans la précision de « avancée ou de proximité ».

Dans neuf (9) départements, les CSAPA-pivots sont installés dans la ville principale et/ou son agglomération (Angoulême). La Couronne en Charente, Brive-la-Gaillarde en Corrèze, Guéret dans la Creuse, Périgueux en Dordogne, Bordeaux en Gironde, Mont-de-Marsan dans les Landes, Agen dans le Lot-et-Garonne, Poitiers dans la Vienne et Limoges dans la Haute-Vienne. Chacune de ces communes ou agglomérations compte alors une à trois structures pivots. Dans les trois autres départements, les CSAPA-pivots sont installés dans plusieurs communes. C'est le cas en Charente-Maritime dans cinq communes (Saintes, La Rochelle, Rochefort, Saint-Jean-d'Angély et Jonzac), dans les Pyrénées-Atlantiques (Pau et Bayonne-Anglet) et les Deux-Sèvres (Niort et Thouars).

Selon les critères définis ci-dessus, ils ont mis en place 33 antennes, lieux ouverts au moins 12 heures par semaine où intervient une équipe pluridisciplinaire. Ces antennes couvrent 28 villes, dont 25 autres que la ville d'installation de structures-pivots. Certaines villes accueillent deux structures différentes.

Les CSAPA sont également présents au sein de 126 consultations, parfois partagées par plusieurs équipes de CSAPA. Au total, les CSAPA ambulatoires sont implantés dans 117 communes de la région.

Les consultations sont installées dans des locaux mis à disposition par des communes ou communautés de communes, des services départementaux. Certains CSAPA ont indiqué déployer leurs interventions au sein d'établissements ou services médicosociaux, centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS), des services de lits halte soins santé (LHSS), mais aussi dans des centres hospitaliers et des centres médico-psychologiques (CMP). Des lycées et maisons des adolescents sont également cités ainsi que des centres de formation. Enfin, certains ont indiqué répondre à toute demande d'intervention dans différentes communes du département sans que soient mis en place des lieux de consultation. Il s'agit alors de répondre aux demandes de partenaires locaux.

De plus, 23 CSAPA assurent également l'accompagnent des jeunes dans les Consultations jeunes consommateurs (CJC) et 22 interviennent dans les structures pénitentiaires de la région.

Trois associations dont le CEID Addictions 33, le CH de Brive et l'ANPAA 64-Bayonne ont déclarés avoir à leur disposition la gestion des places spécifiques dans des appartements thérapeutiques et pour des hébergements d'urgences ou de transition. Ces centres résidentiels ont hébergé 230 patients en 2019.

Tableau 3. *Répartition des CSAPA-pivots, des antennes et lieux de consultations de Nouvelle-Aquitaine en 2019*

Départements	Pivots	Antenne	Consultation
16-Charente	2	1	26
17-Charente-Maritime	6	4	26
19-Corrèze	2		3
23-Creuse	1	2	11
24-Dordogne	2	4	3
33-Gironde	3	13	11
40-Landes	2	5	5
47-Lot-et-Garonne	2	2	4
64-Pyrénées-Atlantiques	4		20
79-Deux-Sèvres	2	1	7
86-Vienne	1	1	2
87-Haute-Vienne	2		8
Nouvelle-Aquitaine	**29**	**33**	**126**

Source : Rapport d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS-ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Figure 1. *Localisation des CSAPA pivots et leurs antennes en 2019*

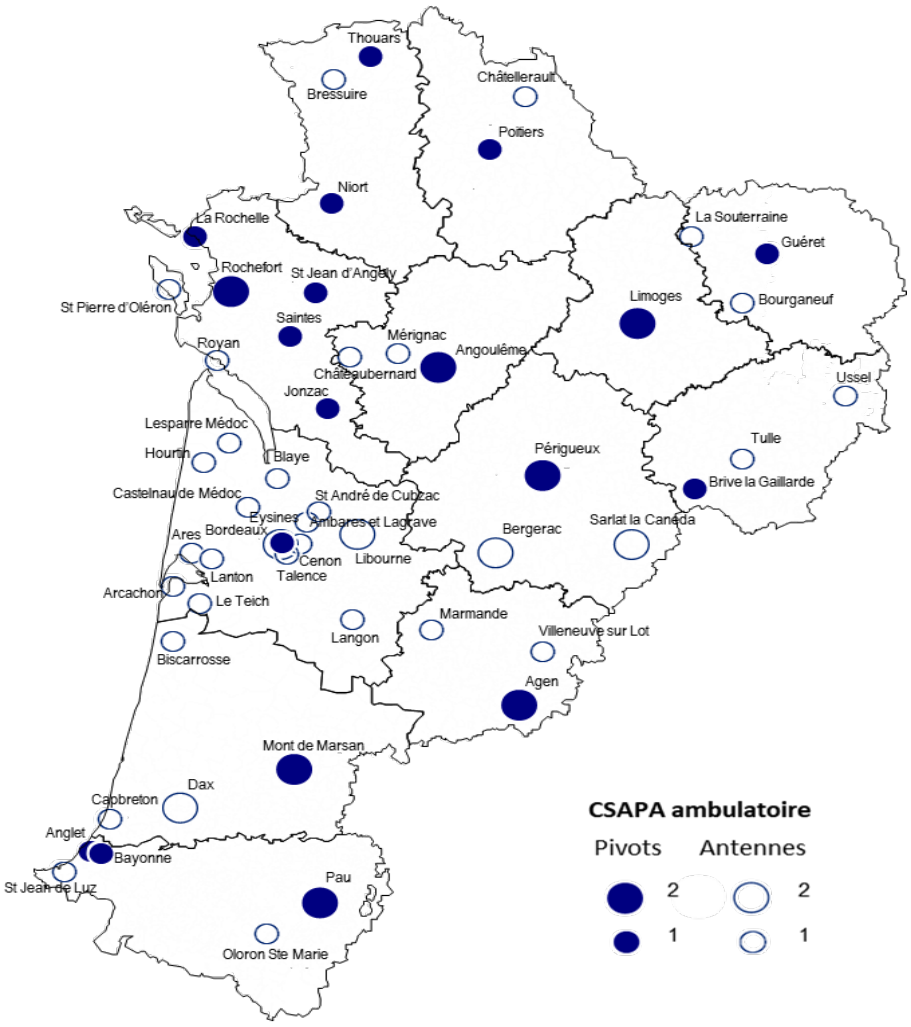

Source : Rapport d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS-ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Figure 2. *Localisation des consultations des CSAPA en 2019*

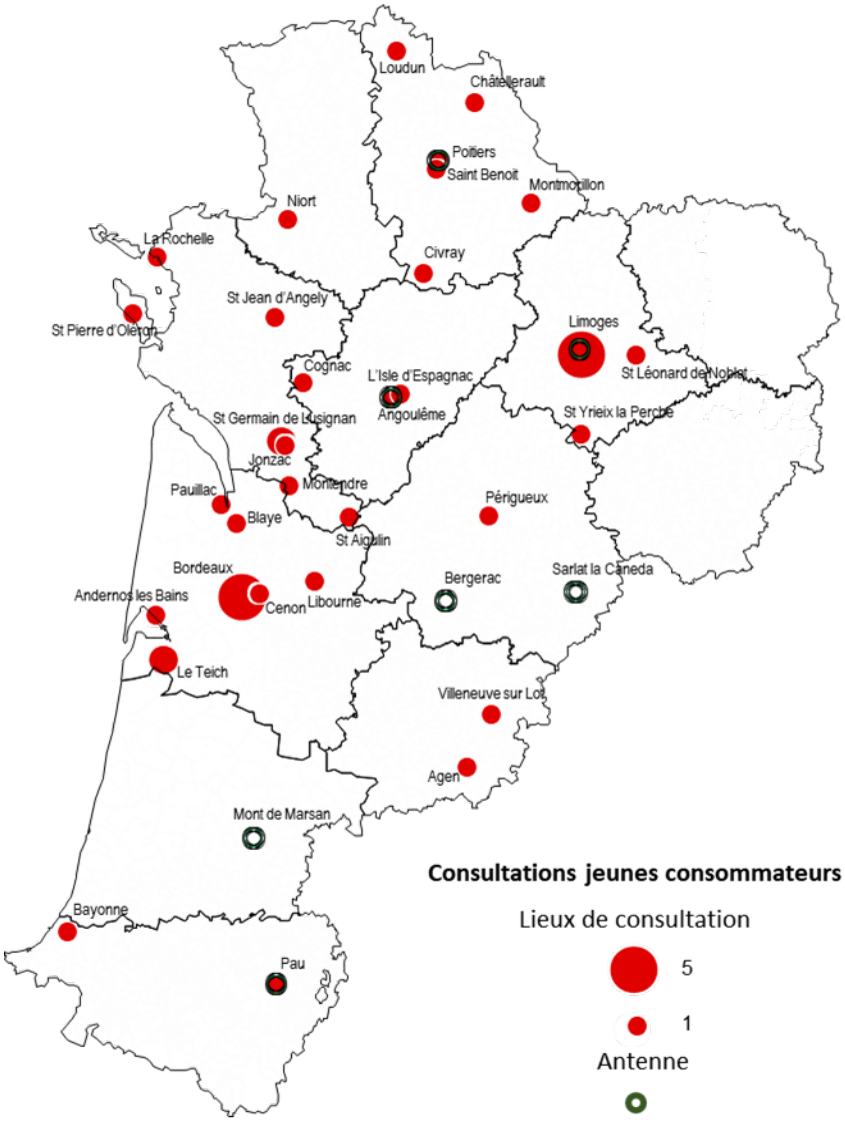

Source : Rapport d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS-ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

B. Des conventions signées avec des partenaires

Tous les CSAPA déclarent avoir signé des conventions avec d'autres structures. Au total, 225 conventions ont été signées dans différents secteurs dont le secteur sanitaire, social, médico-social et de la justice en 2019.

Tableau 4. *Conventions signées entre les CSAPA et d'autres structures-2019*

	Nbre CSAPA	Nbre Convention	% Convention
Secteur médico-social	23	75	33,3
Secteur sanitaire	19	56	24,9
Secteur social	16	53	23,6
Services justice	18	41	18,2

Sources : Rapport d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS-ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

C. Un engagement dans les activités facultatives

Les CSAPA sont impliqués dans les activités dites « facultatives ». Ils sont tous engagés dans des actions de prévention et la quasi-totalité dans la prise en charge des addictions sans substance. Une majorité d'entre eux mènent des actions de formation (93,1 %), font du repérage précoce (93,1 %), interviennent en milieu carcéral (86,2 %). 75,9 % des CSAPA interviennent en Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) et la moitié mène ou participe à des actions de recherche (51,7 %).

Tableau 5. *Conventions signées entre les CSAPA et d'autres structures-2019*

	Nbre d'actions	%
Actions de prévention	29	100
Addictions sans substance	28	96,6
Actions de formation	27	93,1
Milieu carcéral	25	86,2
Repérage usages nocifs	27	93,1
CJC	22	75,9
Actions de recherche	15	51,7

Source : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS-ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

II. LES PATIENTS DES CSAPA

A. Patients et personnes de leur entourage reçus

En 2019, plus de 30 000 patients[1] ont été vus au moins une fois dans le cadre d'une consultation par les professionnels des CSAPA de la région. Ils représentent 8,8 patients pour 1 000 habitants âgés de 15-64 ans. Ce taux de prise en charge est le plus élevé en Charente-Maritime (13,1) et en Creuse (12,3). Le plus faible taux enregistré se trouve en Gironde (6,6) et en Haute-Vienne (7,0).
Le taux de patients pris en charge a fortement augmenté dans tous les départements excepté la Gironde, la Dordogne et les Deux-Sèvres où il est resté stable. Les professionnels des CSAPA ont également reçu 1 743 personnes de l'entourage des patients. Ces personnes représentent 5,4 % de l'ensemble des personnes reçues. Cette proportion varie entre 0 et 7 % à l'échelle des départements.

Tableau 6. *Nombre de patients et personnes de l'entourage reçues en consultation par les CSAPA en Nouvelle-Aquitaine-2019*

	Nbre de patients	Nbre de pers entourage	Taux patients / 1 000 habitants
Charente	2395	105	11,5
Charente-Maritime	4901	397	13,1
Corrèze	1110	29	8,0
Creuse	808	0	12,3
Dordogne	1944	67	8,3
Gironde	6778	560	6,6
Landes	2467	68	10,1
Lot-et-Garonne	1377	86	7,2
Pyrénées-Atlantiques	3244	151	11,7
Deux-Sèvres	1735	93	7,8
Vienne	2164	157	8,0
Haute-Vienne	1552	30	7,0
Nouvelle-Aquitaine	**30 475**	**1 743**	**8,8**

Source : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les nombres déclarés de patients vus au moins une fois dans le cadre d'une consultation en face à face sont variables d'un CSAPA à l'autre. Au total, 30 475 patients ont été vus au moins une fois dans tous les CSAPA avec des variations allant de 232 pour le CH de Brive à 2 568 pour celui de l'ANPAA 16.
Depuis 2018, les files actives déclarées par les CSAPA ont augmentés dans plusieurs centres dont principalement l'ANPAA 16, le GH La Rochelle-Ré-Aunis, CH Jonzac et le CH Henri Laborit. À l'opposé, on note une diminution dans trois (3) centres des Pyrénées-Atlantiques (ANPAA 64, Béarn Soule, CEID Béarn addiction, Bizia) et le CH Saint-Jean d'Angély dans la Charente-Maritime.

Graph. 1. *Nombre de patients vus au moins une fois par les CSAPA*

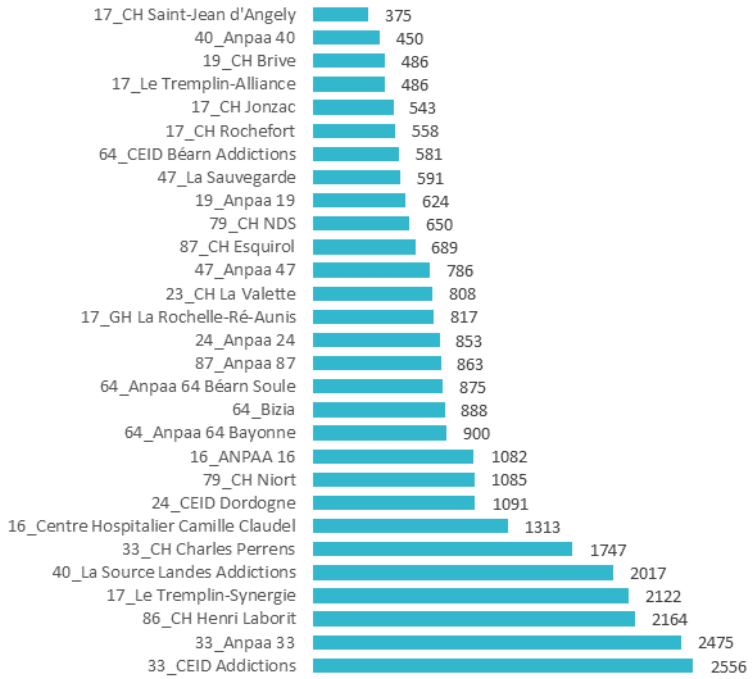

Source : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

B. Caractéristiques des patients reçus

En 2019, la majorité des patients ayant consulté sont des hommes (76,8 %). Les jeunes de moins de 25 ans représentent 12,5 % de la file active. Plus de la moitié des patients est âgé de 30 à 49 ans et un quart a au moins 50 ans. Au total, environ 3 % des patients reçus dans la région sont des mineurs.

Graph. 2. *Répartition par âge des patients des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine-2019*

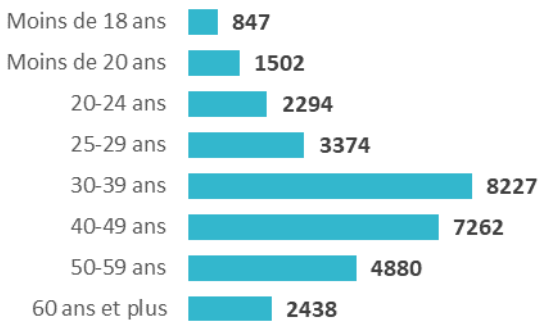

Source : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les CSAPA de la région ont accueillis 3 796 jeunes de moins de 25 ans dont 847 mineurs, vus au moins une fois en consultation. La proportion de jeunes de moins de 25 ans varie de 2,4 % à 16,6 % selon les départements. Rapporté à la population des 15-24 ans, le nombre de jeunes de moins de 25 ans représente 7,3 pour 1 000 habitants.

Graph. 3. *Proportion des jeunes de moins de 25 ans vus au moins une fois en CSAPA Nouvelle-Aquitaine-2019 (% ; N=30 475)*

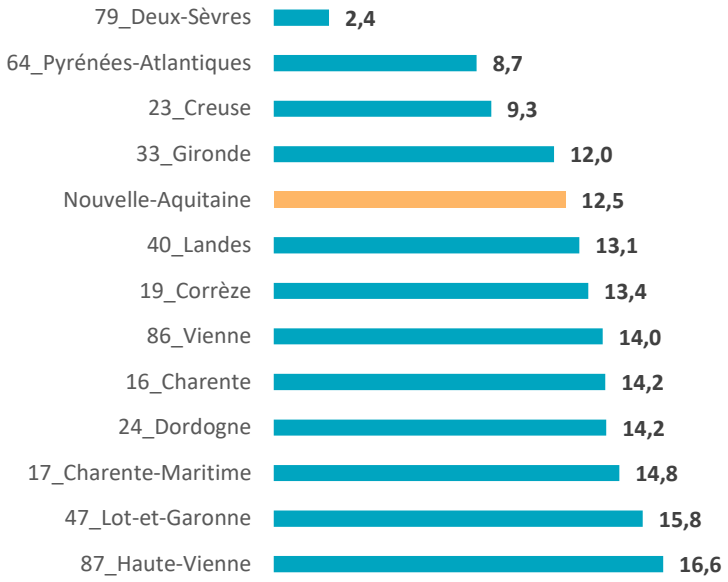

Source : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

C. Caractéristiques socio-économiques des patients

À l'échelle régionale, 84 % des consultants des CSAPA disposent d'un logement durable, 13 % d'un logement précaire ou temporaire et 3 % sont Sans Domicile Fixe (SDF).
Cependant, au moins 10 % des patients possède un logement provisoire ou précaire dans 10 départements de la région. Au moins 4 % des patients sont SDF principalement dans les Landes et Pyrénées-Atlantiques.

Graph. 4. *Répartition des patients de CSAPA selon le type de logement en Nouvelle-Aquitaine-2019 (% ; N= 26 665)*

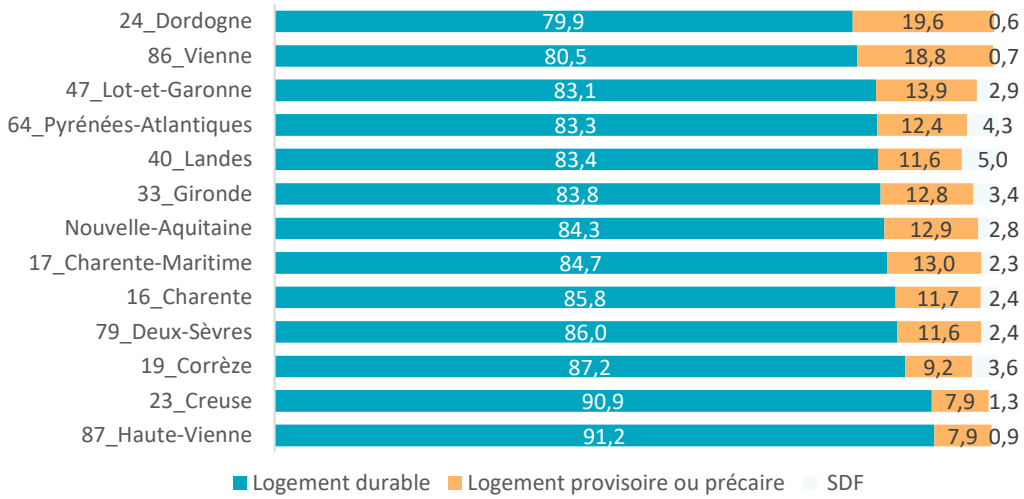

Sources : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Près de la moitié des patients (48 %) perçoit des revenus de l'emploi (Salariés) et 11 % bénéficient de l'allocation chômage (Pôle emploi). Plus d'un quart bénéficie du RSA ou d'autres prestations sociales et 9 % perçoivent l'Allocation Adultes Handicapés (AAH). Les personnes sans ressource ou dépendant de celles d'un tiers représentent 14 % de la file active.

Graph. 5. *Répartition des patients de CSAPA selon le type de ressources en Nouvelle-Aquitaine-2019 (% ; N= 25 561)*

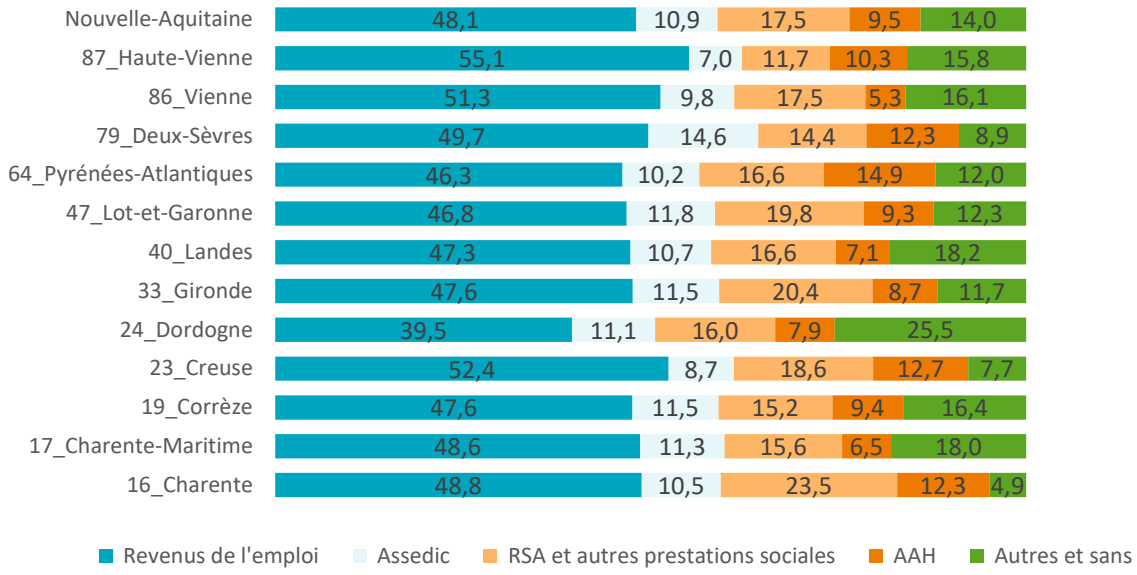

Source : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

D. Un patient/proche sur deux initie le premier contact

Globalement, 48 % des patients s'adressent au CSAPA de leur propre initiative ou de celle d'un proche, 20 % sont orientés par un service de justice, 13 % par un service hospitalier, social ou scolaire. Les médecins de ville jouent un rôle pour 9 % des patients orientés et 8 % sont orientés par d'autres structures spécialisées en addictologie, hospitalière ou médico-sociales.

Tableau 7. *Répartition de l'origine des demandes de consultation des patients des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine-2019*

	Effectifs d'actions	Pourcentage (%)
Patients/ proches	13 387	48,5
Justice	5 683	20,6
Hôpital, services soc, scolaires, autres	3 755	13,6
Médecin de ville	2 525	9,1
Structures spécialisées en addictologie	2 261	8,2
Total	**27 611**	**100**
Non réponse	2 864	-

Source : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Graph. 6. *Pourcentage des patients de CSAPA en Nouvelle-Aquitaine selon l'origine de la demande de consultation en 2019*

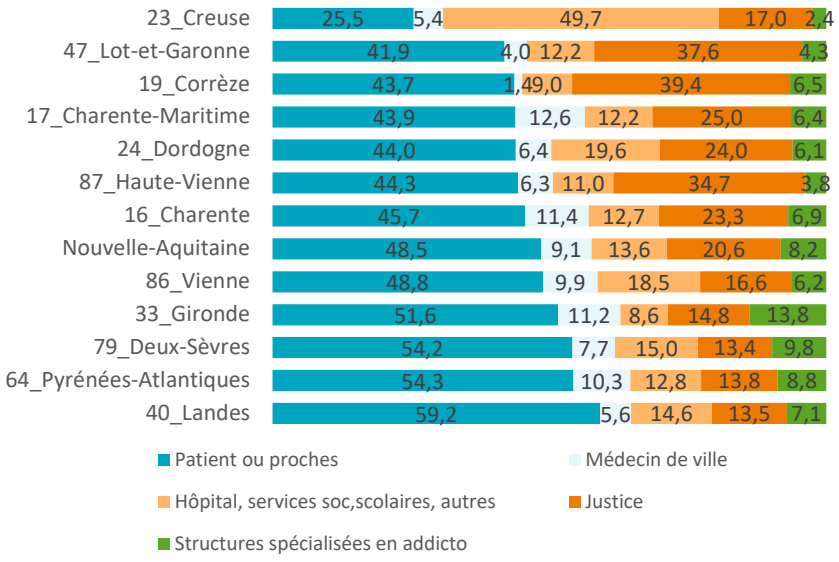

Sources : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

E. La prise en charge de la moitié des patients des CSAPA est motivée par la consommation d'alcool

À l'échelle régionale, une majorité des patients est prise en charge pour sa consommation d'alcool (47,4 %), devant les consommateurs de cannabis (18,8 %). Environ 8 % ont consulté un CSAPA pour leur consommation de tabac et 4 % pour une addiction sans substance (jeux d'argent et de hasard, cyberaddiction, autres). Les consommateurs d'opiacés et de produits détournés, médicaments ou traitements de substitution aux opiacés représentent respectivement 10,5 % et 3 % de la file active des CSAPA. Les drogues dures telles que cocaïne, amphétamines ou crack représentent 4 % des motifs de consultation.

Tableau 8. *Répartition des patients des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine selon le produit (ou addiction) le plus dommageable en 2019*

Produits (ou addictions)	Effectif	Pourcentage (%)
Alcool	13 492	47,4
Cannabis	5 355	18,8
Opiacés	2 984	10,5
Tabac	2 366	8,3
Produits détournés	787	2,8
Cocaïne, amphétamine et crack	1 239	4,4
Addictions sans substance	1 135	4,0
Autres**	1 104	4,0
Total	**28 462**	**100**
Non réponse	2 013	

Sources : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* Médicaments ou traitements de substitution détournés
**Autre produit ou pas de produit consommé

Par rapport à 2018, le nombre d'usagers de drogues dures, hors opiacés, a augmenté, ainsi que celle de fumeurs de tabac. A l'inverse, on remarque une légère baisse des parts de consommateurs de cannabis et d'opiacés.
À l'échelle des départements, l'alcool est toujours l'addiction nécessitant le plus de pris en charge dans les CSAPA mais avec des nuances. La part de patients « alcool » est très importante en Creuse (77 %) et dans les Deux-Sèvres (68 %) et beaucoup plus faible en Lot-et-Garonne (34 %). La part des patients en difficulté avec la consommation de cannabis est supérieur à 10 % dans tous les départements et particulièrement en hausse dans les Landes (25 %). La file active des patients souffrant d'addictions aux drogues dures (opiacés, traitements de substitution, cocaïne, crack…) apparaît faible (moins de 10 %) dans trois départements (Lot-et-Garonne, Haute-Vienne et Deux-Sèvres) par rapport à la valeur régionale (18 %).

Graph. 7. *Part des patients de CSAPA en Nouvelle-Aquitaine selon le produit ou l'addiction le plus dommageable en 2019 (% ; n=28 462)*

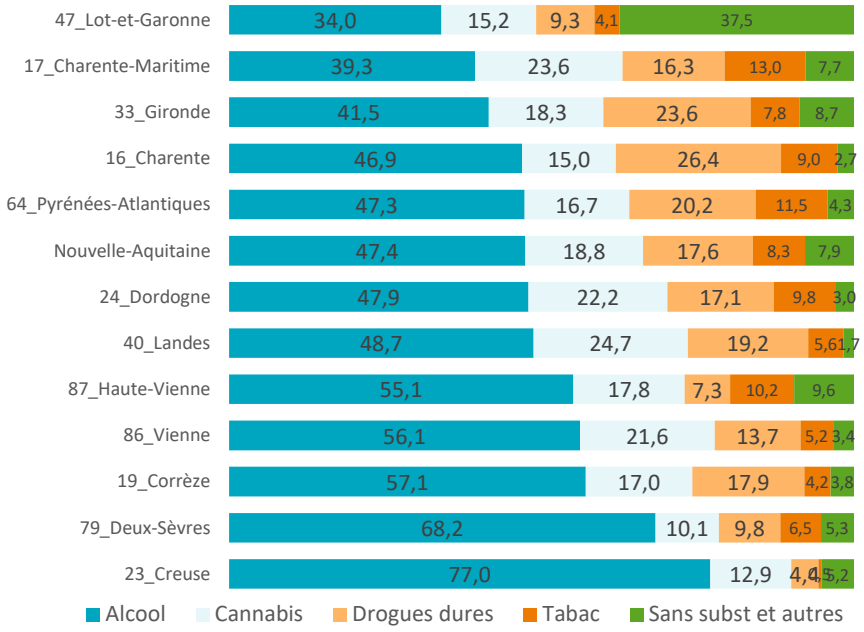

Sources : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine
*Drogues dures : Opiacés, cocaïne, amphétamine, crack et médicaments ou traitements de substitution détournés
**Autres : Autres produits ou pas de produit consommé

La spécialisation des CSAPA est toujours très forte pour certains d'entre eux. Ainsi, dix (10) CSAPA reçoivent plus des deux tiers de leur patientèle pour une addiction à l'alcool. À l'opposé, cinq (5) CSAPA ont déclaré recevoir au moins un quart de leur patientèle pour une addiction aux drogues dures. Les addictions sans substance concernent 20 % de la file active du CSAPA du CH Charles Perrens, 9 % de celui du CH Esquirol. Le tabac occupe au moins 20 % de la file active de quatre centres dont le CH Saint-Jean d'Angely, le CH Jonzac, le GH la Rochelle et le Tremplin-Alliance. Quelques CSAPA rencontrent encore des difficultés pour enregistrer la nature de l'addiction des patients reçus au moment de la prise en charge.

Graph. 8. *Répartition des patients des CSAPA selon l'addiction (ou le produit) le plus dommageable en 2019 (%)*

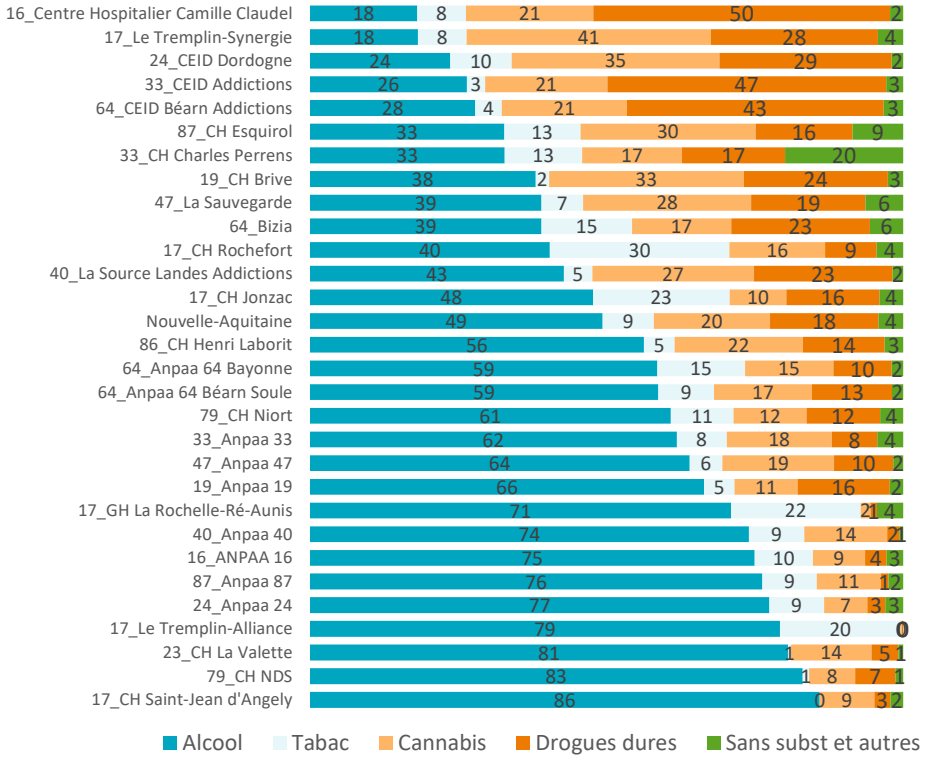

Sources : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

*Drogues dures : Opiacés, cocaïne, amphétamine, crack et médicaments ou traitements de substitution détournés
**Autres : Autres produits ou pas de produit consommé

F. Le tabac, addiction prise en charge par les CSAPA

L'enquête de la DGS interroge les CSAPA sur la prise en charge du tabac, *via* un questionnaire annexe. Dix sur 29 CSAPA* ont transmis ce dernier. D'après les données de ces 10 CSAPA, 51 % des patients vus au moins une fois dans l'année par l'équipe sont des fumeurs quotidiens de tabac. Parmi ces fumeurs, 10 % ont été pris en charge par le CSAPA pour un sevrage tabagique. Un traitement gratuit d'un mois a été distribué à 35 % de ces patients débutant un sevrage. Dans la file active, la part de fumeurs quotidiens varie de 30 à 80 % et celle des patients pris en charge varie de 6 à 48 %. Pour une meilleure prise en charge, certains CSAPA mettent en place un temps dédié de consultations de tabacologie ou encore renforcent des compétences de leurs équipes.

Tableau 9. *Activités de sevrage tabagique des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine en 2019 (n=10)*

	Effectifs (n)	Pourcentage (%)	Nb CSAPA répondants
Part de fumeurs quotidiens pour 100 patients de la file active	3 937	51,3	10
Part de patients PEC pour sevrage tabagique pour 100 fumeurs quotidiens	784	10,2	9
Part d'amorces de traitement d'un mois distribué gratuitement pour 100 patients PEC pour sevrage	275	35,1	6

Sources : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* 15 dans les rapports en 2018

III. L'activité des CSAPA

A. Dépistages des hépatites et du VIH ciblés

En 2019, les CSAPA ont enregistré 949 patients ayant bénéficié du dépistage gratuit de l'hépatite B (soit 3 % de la file active), 1 433 de l'hépatite C (soit 4,7 % de la file active) et 1 491 du VIH (4,9 % de la file active). Par rapport à 2018, on note une diminution des proportions de dépistages qui était de 6 % (VHB), 7 % (VHC) et 7 % (VIH). Il existe de grandes disparités selon les centres. Alors que plusieurs centres n'ont enregistré aucun dépistage, près de la moitié des patients vus par le centre de l'Anpaa 19, la sauvegarde et le CH Esquirol ont bénéficié de ces dépistages. Ces informations doivent être considérées avec prudence car elles pourraient être liées à un défaut d'enregistrement et non de dépistage. Le questionnaire ne prévoit pas d'indiquer le nombre de patients pour lesquels l'information est connue, ni si un dépistage a été fait récemment.

Tableau 10. *Activités de sevrage tabagique des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine en 2019 (n= 30 475)*

	Effectif (n)	Pourcentage (%)
Hépatite B	929	3,0
Hépatite C	1 433	4,7
VIH	1 491	4,9

Sources : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

B. Environ 4 000 patients suivis par les CSAPA de Nouvelle-Aquitaine prennent un traitement de substitution aux opiacés

La substitution par un traitement à la Méthadone concerne 2 722 patients et 991 par Buprénorphine (BHD). Certains patients ont été traitée avec d'autres médicaments, le Suboxone et des sulfates de morphine, tel le Skenan, Moscontin, soit près de 4 000 patients suivis par les CSAPA substitués.

Ils représentent environ 13 %[2] des patients suivis par les CSAPA de la région. Cette proportion varie fortement d'une structure à une autre. Elle est de 30 à 39 % dans quatre CSAPA, entre 10 et 25 % dans sept autres CSAPA. La proportion de patients substitués est inférieure à 5 % dans treize (13) autres centres dont huit (8) gérés par une Anpaa. D'après ces données, les traitements de substitution sont prescrits par le CSAPA pour près de neuf patients substitués sur dix. Le traitement a été initié par le CSAPA pour 44 % des patients substitués à la méthadone et 33 % de ceux substitués à la BHD. La dispensation est assurée par le centre pour 44 % des patients sous méthadone et 11 % des patients sous BHD. Elle a lieu en pharmacie pour plus de la moitié (52 %) des patients sous Méthadone et 65 % de ceux sous BHD.

Tableau 11. *Nombre et pourcentage de patients des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine sous traitement de substitution (méthadone ou BHD) et proportion de patients substitués selon l'action de prescription, d'initiation et de dispensation de traitements par le CSAPA-en 2019*

	Méthadone	BHD
Nbre de patients substitués	2722	991
% file active substituée	8,9	3,3
Centre prescripteur	2616 (96,1)	955 (96,4)
Centre initiateur du traitement	1187 (43,6)	327 (33)
Dispensation dans le centre	1184 (43,5)	114 (11,5)
Dispensation en pharmacie de ville	1414 (51,6)	642 (64,8)

Sources : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Le questionnaire d'enquête comprend un volet sur l'activité de sevrage des CSAPA mais les résultats sont à prendre avec réserve. Le questionnaire ne prévoit pas le nombre de situations non connues ni les non-réponses, ce qui empêche de calculer un taux de patients pour lesquels un sevrage a été initié dans l'année. D'après ces résultats imparfaits pour 23 CSAPA, 3 702 sevrages concernant 1 800 patients des CSAPA ont été initiés dans l'année, dont 53 % ont été initiés par le CSAPA et près de 60 % par l'hôpital. Des écarts conséquents dans cette répartition entre l'initiation par le CSAPA ou par l'hôpital existent entre les CSAPA.

C. 259 582 consultations réalisés en majorité par des médecins

Les CSAPA de Nouvelle-Aquitaine ont enregistré en 2019 un volume de 259 582 consultations en face à face, soit un nombre moyen de près de 9 consultations par patient vu au moins une fois dans l'année. Ce nombre moyen varie de 3 à 20 consultations par patient selon les CSAPA. Ces valeurs sont restées stables depuis 2016. Les médecins, y compris les psychiatres, ont réalisé 30 % des consultations, les infirmiers en ont réalisé 35 % et les psychologues 13 %. Les travailleurs sociaux ont pris en charge 16 % des consultations. Cette répartition est proche de celle observée l'année dernière.

Les CSAPA ont également enregistré au moins 5 700 visites à domicile, 1 770 accompagnements à l'extérieur ainsi que 5 160 consultations avec des personnes de l'entourage des patients. Les CSAPA peuvent être répartis en 4 groupes en fonction des volumes de consultations enregistrés au cours de l'année. Treize centres enregistrent moins de 5 000 consultations, dix centres de 5 000 à 15 000, cinq autres entre 16 000 et 30 000 et un centre a déclaré 52 201 consultations. Les modalités de comptabilisation des consultations pourraient expliquer une partie de ces écarts.

Tableau 12. *Nombre et part de consultations des patients dans les CSAPA selon le type de professionnels en 2019*

	Nombre	%
Médecins	50 154	19,3
Psychiatres	30 309	11,7
Infirmiers	90 714	34,9
Psychologues	33 289	12,8
Educateurs spécialisés	29 398	11,3
Association sociaux	13 141	5,1
Animateurs	704	0,3
Autres	11 873	4,6
Total	**259 582**	**100,0**

Sources : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

D. Près de 13 000 heures d'actions de prévention collective déployées par les CSAPA de Nouvelle-Aquitaine

Les CSAPA de la région ont indiqué avoir réalisé 12 564 heures de prévention, formation ou conseil au cours de l'année. Deux centres ont renseigné moins de dix heures d'actions de prévention, de formation ou conseil et neuf CSAPA ont enregistré plus de 500 heures. Environ 5 000 heures ont eu lieu en milieu spécialisé (secteurs du social, de la santé ou de la justice), 4 800 heures en milieu scolaire, alors que près de 896 heures se sont déroulées en entreprise et 1 900 dans d'autres milieux non précisés. Il s'agit le plus souvent de sessions d'information – sensibilisation (10 207), les nombres d'heures de formations et de conseils étant moins élevés, respectivement 1 466 et 898 heures. Ces données sont indiquées dans le rapport d'activité selon des critères qui peuvent varier selon les structures. Certaines structures gestionnaires de CSAPA ont mis en place des équipes de prévention assurant des actions d'information-sensibilisation, complémentaires de celles-ci. Comparés aux données déclarées au cours de l'année dernière, le nombre d'heures d'information a fortement augmenté mais une diminution de celles de

formation et de conseil est remarquée. Les heures réalisées en milieu spécialisé ont légèrement augmenté.

Tableau 13. *Nombre d'heures d'actions de préventions et de formation collective délivrées par les CSAPA de Nouvelle-Aquitaine selon le milieu d'intervention en 2019*

	Nbre d'heures	%
Milieu spécialisé	4 918	39,1
Milieu scolaire	4 850	38,6
Entreprise	892	7,1
Autres milieux	1 904	15,2
Total	**12 564**	**100,0**

Sources : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Tableau 14. *Nombre d'heures d'actions de préventions et de formation collective délivrées par les CSAPA de Nouvelle-Aquitaine selon le type d'action en 2019*

	Nbre d'heures	%
Information-sensibilisation	10 207	81,2
Formation	1 488	11,8
Conseil	868	6,9
Total	**12 564**	**100,0**

Sources : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

IV. Les professionnels des CSAPA

A. Près de 11 ETP pour 100 000 habitants de 15-64 ans et des situations contrastées entre départements

En 2019, 377 Equivalents Temps Plein (ETP) interviennent dans les CSAPA, dont 9 ETP de professionnels mis à disposition non-salariés par les structures. Les travailleurs sociaux* (éducateurs spécialisés, assistants sociaux, animateurs socio-culturels, conseillers en économie sociale et familiale) et les infirmiers et les professionnels paramédicaux rassemblent plus de la moitié des ETP. Les nombres d'ETP de médecins et de psychologues sont proches, respectivement 11 et 14 % des ETP. Les autres professionnels, qui assurent les fonctions de direction, d'encadrement, d'administration et d'entretien représentent également un quart du total.

Tableau 15. *Répartition des professionnels des CSAPA de Nouvelle-Aquitaine selon le métier en 2019*

	Nombre d'ETP	%
Travailleurs sociaux*	108,5	28,8
Infirmiers et autres paramédicaux	90,1	23,9
Direction, Administratif, Service support	84,8	22,5
Psychologues	53,4	14,2
Médecins	40,3	10,7
Total	**377**	**100**

Sources : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine
*Travailleurs sociaux : éducateurs spécialisés, assistants sociaux, animateurs socio-culturels, conseillers en économie sociale et familiale

D'après ces données, le nombre d'ETP des professionnels en CSAPA correspond à une moyenne de 10,8 ETP pour 100 000 habitants de 15-64 ans. Depuis 2018, le nombre d'ETP est stable globalement (371 ETP en 2018). Des situations contrastées existent selon les départements. Le taux est nettement inférieur à la moyenne régionale en Gironde (7,2) et plus élevé dans quatre territoires, Creuse (18), Pyrénées-Atlantiques (18,3), Charente (15,3) et Lot-et-Garonne (15,2).

Tableau 16. *Nombre d'ETP de professionnels de CSAPA et taux pour 100 000 habitants, Nouvelle-Aquitaine 2019*

	Nombre d'ETP	Taux pour 100 000 habitants*
16_Charente	32,0	15,3
17_Charente-Maritime	44,7	11,9
19_Corrèze	13,2	9,5
23_Creuse	11,9	18,0
24_Dordogne	23,1	9,8
33_Gironde	74,6	7,2
40_Landes	27,9	11,4
47_Lot-et-Garonne	29,1	15,2
64_Pyrénées-Atlantiques	50,5	18,3
79_Deux-Sèvres	21,0	9,4
86_Vienne	27,7	10,3
87_Haute-Vienne	21,3	9,6
Nouvelle-Aquitaine	**377**	**10,8**

Sources : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine
* : Données INSEE-Estimation de population, Année 2019

Il existe des spécificités dans la répartition des types de professions exercées selon les territoires. Les professionnels médicaux – paramédicaux et les psychologues sont ainsi davantage représentés dans la Creuse, la Vienne, les Deux-Sèvres et la Haute-Vienne, alors que les travailleurs sociaux le sont davantage dans les Landes, le Lot-et-Garonne, la Charente et les Pyrénées-Atlantiques. La part de psychologues varie entre 10 à 20 % exception faite de la Haute-Vienne qui en compte 7 %. La part des ETP de direction, de services administratifs et supports est plus faible dans trois départements (Creuse, Vienne et Deux-Sèvres) alors qu'elle est comprise entre 18 et 28% dans les autres territoires. Cette situation est à rapprocher du statut juridique des structures, les établissements hospitaliers ayant la possibilité de mutualiser ces fonctions avec l'ensemble des services hospitaliers.

Graph. 9. *Répartition en pourcentage des ETP de professionnels de CSAPA selon le métier, Nouvelle-Aquitaine, 2019*

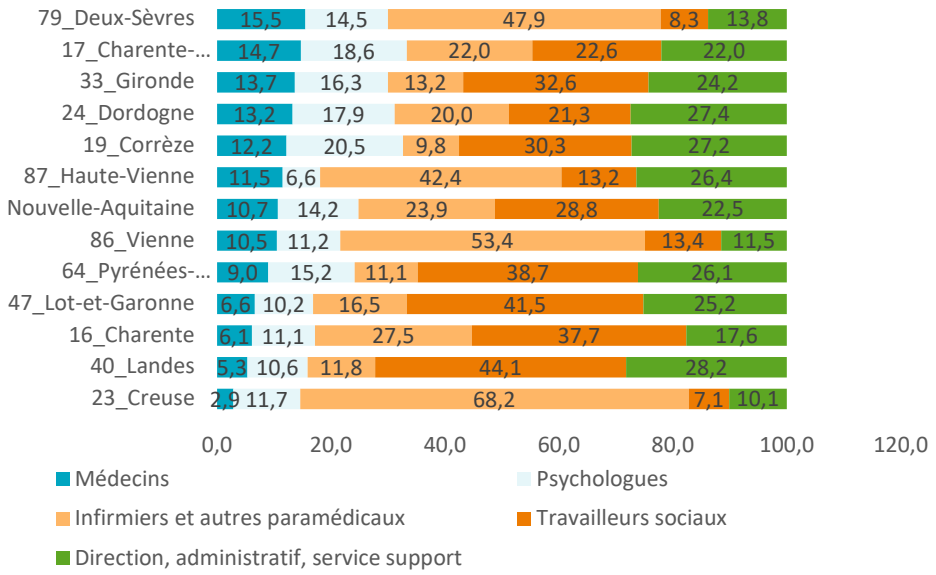

Sources : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les taux de professionnels pour 100 000 habitants de 15-64 ans présentent des écarts importants. Les écarts les moins importants concernent les médecins, les psychologues et les professionnels de l'encadrement, des services généraux et administratifs. Ce sont les taux d'infirmiers et de professionnels paramédicaux qui présentent le plus de différences selon les territoires. La Creuse occupe une position spécifique avec un taux d'infirmiers très au-dessus des valeurs observées dans la région et un taux de médecins nettement plus faible.

Graph. 10. *Taux d'ETP pour 100 000 habitants de 15-64 ans selon les métiers en Nouvelle-Aquitaine, 2019*

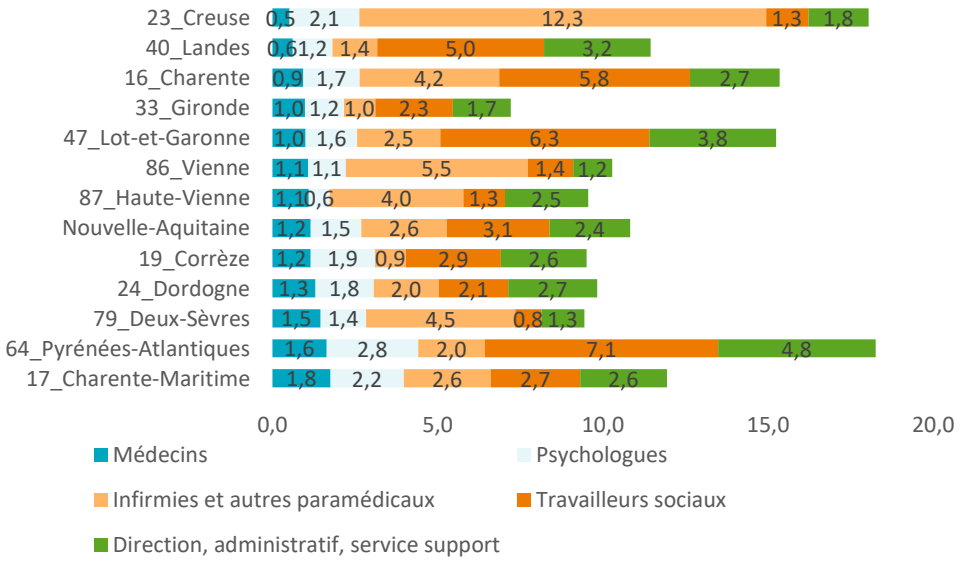

Sources : Rapports d'activités des CSAPA ambulatoires 2019, DGS – ARS Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* : Données INSEE-Estimation de population, Année 2019

Observatoire Régional de la Santé

RÉSUMÉ DU RAPPORT

En 2019, la région Nouvelle-Aquitaine compte au total 29 CSAPA, dont 12 sont gérés par des centres hospitaliers et 17 par des associations. Les CSAPA de région propose près de 130 lieux de consultations et dispose d'une trentaine d'antennes. Des consultations pour les jeunes consommateurs et des interventions en milieu pénitentiaire sont assurés par 23 centres.

Une file active de près de 30 500 patients est enregistré dont les 3/4 sont des hommes et un quart âgé de moins de 30 ans. La prise en charge de la moitié des patients est motivée par la consommation d'alcool. A l'échelle régionale, 18% des patients reçus en consultation souffrent d'addictions aux drogues dures (Opiacés, traitements de substitution, cocaïne, crack et autres médicaments de substitution). Environ 4 000 patients prennent un traitement de substitution. Les CSAPA disposent en moyenne de 10,8 ETP de professionnels pour 100 000 habitants de 15-64 ans.

POUR NOUS CITER

CRECEL R., GIRAUD J. Le dispositif médicosocial d'addictologie de Nouvelle-Aquitaine, en 2019 : Les CSAPA. ORS Nouvelle-Aquitaine. Décembre 2022. Rapport n° 144. 27 p.

Téléchargeable sur le site de l'ORS NA (www.ors-na.org)

+ D'INFORMATIONS

Personne à contacter : Ruth CRECEL, *r.crecel@ors-na.org*

Cette étude est réalisée à la demande de
« l'Agence Régionale de la Santé de Nouvelle-Aquitaine »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Pour nous joindre

SIÈGE
58 rue Abbé de l'Épée
33000 BORDEAUX
05.56.56.99.60

Antenne de LIMOGES
4 avenue de la Révolution
87000 LIMOGES
05.55.32.03.01

Antenne de POITIERS
203 route de Gençay
86280 SAINT BENOÎT
05.49.38.33.12

contact@ors-na.org
www.ors-na.org